



## Recommandations d'usage des films de paillage biodégradables

Ce document d'usage est une aide à l'utilisation et n'est pas contractuel.

v1.6

Le Paillage biodégradable fabriqué chez Bourbon Packaging (BP) est mis au point selon la norme française **AFNOR EN 17033** et a reçu la certification TUV AUSTRIA « **OK biodégradable Sol** »

*Préambule : le paillage biodégradable est un produit vivant. La maîtrise de sa biodégradabilité dépend d'un délai court entre la fabrication et la pose du film et des conditions de stockage à lire attentivement dans ce document.*

BP organise plusieurs campagnes de production dans l'année. Une prévision des besoins quelques mois à l'avance garantit la mise à disposition des films dans les meilleures conditions et optimise le processus de biodégradabilité.

### 1. Préparation du sol

- La bonne **préparation du sol\*** avant la pose du film paillage biodégradable est primordiale. Elle **est** un facteur **essentiel** de performance de ce paillage.
- La terre doit être finement **préparée en surface**, les éventuels résidus de cultures, grosses mottes ou pierres, doivent au préalable être enfouis avec un outil prévu à cet effet, afin de ne pas risquer d'endommager le film.
- Les apports d'amendements organiques (fumier, compost) doivent avoir été réalisés au minimum **15 jours** avant la pose du film et doivent être bien mélangés au sol afin **d'éviter un contact direct** avec le film (risque de dégradation prématurée liée à la profusion de micro-organismes dans le sol).
- Les planches doivent être **planes ou légèrement bombées**, la terre légèrement tassée en surface et le film bien tendu afin d'éviter tout phénomène de battage du film sur le sol.

### 2. Pose du film

- La pose du film peut être faite avec le même matériel que celui traditionnellement utilisé pour les films de paillage polyéthylène. Il convient cependant de réduire légèrement la tension du rouleau, d'adapter la vitesse de pose aux conditions du terrain et de retirer le cas échéant le frein de la dérouleuse.
- Le film doit être tendu suffisamment sur la butte mais sans excès afin de ne pas battre au vent et de ne pas entraîner, à la pose, une réduction de l'épaisseur du film. Dans les zones fortement ventées, il est conseillé de bien chausser le film en ajoutant tous les 2 ou 3 mètres un peu de terre sur la planche.
- Une fois le film posé, il est impératif de **planter** au plus vite, au mieux **dans la même journée** si les conditions le permettent, ou dans les 3 à 4 jours suivant la pose.

### 3. Perforation du film

- La perforation du film doit être faite avec des outils adaptés\*, bien tranchants, en évitant les coupes en zigzag qui sont autant d'amorces à la déchirure du film.
- Les emporte-pièces circulaires O ou couteaux en forme de T ou de Y doivent être utilisés de préférence afin d'éviter toute amorce à la déchirure.
- La perforation à chaud est possible.

### 4. Irrigation

- En cas d'irrigation par aspersion, le profil de la planche doit être tel que **l'eau** d'irrigation **ne s'accumule pas** sur le film. En effet, cette dernière peut entraîner une dégradation prématurée de celui-ci. Après arrosage par aspersion, il est possible, que le film se détende légèrement. Cela est normal et il reprendra sa tension initiale dès qu'il aura séché.
- Dans le cas de l'utilisation de **goutte à goutte**, la gaine d'irrigation doit être **enterrée d'au moins 1 cm** pour éviter le contact permanent avec le film.
- Un **excès d'irrigation\***, peut entraîner une **dégradation prématurée du film**, notamment des fentes sur la ligne de contact latérale du sol, ou sous des fruits.

La Chambre d'agriculture de La Réunion, l'Armeflhor et Eco-Agri, partenaires du projet BIODOM, soutiennent le paillage biodégradable. Bourbon Packaging est membre du Comité français des Plastiques en Agriculture. Ce document est réalisé sur la base des données de la commission biodégradable du CPA, porteur du projet BIODOM.



**Bourbon Packaging**  
BP 6 Rivière du Mât les Hauts - 97412 Bras Panon  
Tel : **0262 58 86 86** – Fax : 0262 56 82 58  
contact@bourbonpackaging.com



## Recommandations d'usage des films de paillage biodégradables

Ce document d'usage est une aide à l'utilisation et n'est pas contractuel.

v1.6

- La perméabilité à la vapeur d'eau du paillage biodégradable est plus importante que celle d'un film polyéthylène et l'utilisation du paillage biodégradable nécessite d'**adapter** précisément **l'irrigation** en fonction des besoins\* de la plante.
- Le film de paillage biodégradable peut être amené à se dégrader partiellement en surface avant la fin de culture. Cette dégradation peut entraîner une évaporation des réserves en eau contenues dans le sol. Il convient à l'utilisateur de s'assurer qu'il possède tous les moyens suffisants à une bonne alimentation en eau de la plante jusqu'à sa date de récolte.

### 5. Durée de vie du film

- La durée de **vie utile** d'un film biodégradable peut varier en fonction de l'épaisseur, des conditions d'utilisation et de l'activité biologique du sol : **de quelques mois à plus d'un an**.
- Les vitesses de dégradation des films biodégradables sont des phénomènes complexes qui dépendent de nombreux facteurs parmi lesquels : le rayonnement UV, la température, le taux d'humidité, l'activité biologique du sol et les contraintes mécaniques que peut subir le film, la quantité d'oxygène dans le sol, etc. Les durées de vie sur et dans le sol sont données par le fabricant/fournisseur à titre indicatif.
- **IMPORTANT** : Il est conseillé à l'utilisateur de films en matériaux biodégradables de **réaliser des essais** de l'usage envisagé, sur des surfaces réduites mais significatives. Ils permettront de valider le type de films retenu dans les conditions d'utilisation\*.
- L'espèce cultivée et la conduite de la culture (dont la densité de plantation) ont une influence significative sur la vitesse de dégradation du film en surface. L'épaisseur du film varie en fonction de chaque culture.
- Certains éléments, tels qu'un **terrain difficile ou mal travaillé**, une machine contraignante, une plante peu couvrante, la chaleur... doivent orienter le choix de l'utilisateur vers une **épaisseur supérieure** à l'habitude.

### 6. Devenir du film en fin de culture

- En fin de vie utile, le film perd en partie sa résistance mécanique ; ce qui permet son **enfouissement** par un travail du sol dès la fin de culture.
- On veillera à réaliser un enfouissement par **labour profond** avant de remettre en culture la parcelle, de manière à **enfouir les résidus** de film qui poursuivront leur dégradation.
- Il est important de se rappeler que les micro-organismes du sol sont responsables de la dégradation du film biodégradable. Dès lors, la vitesse de dégradation sera différente en surface et dans le sol.
- Des paillettes de film dégradé sont susceptibles de coller en fin de culture sous les fruits ayant reposé sur le film ; l'agriculteur doit prendre alors les mesures appropriées pour les éliminer (léger brossage manuel ou mécanique).

### 7. Stockage

- Eviter de mettre le film en contact avec les principaux facteurs de dégradation (humidité, température, micro-organismes, contact direct avec le sol) **dans leur emballage d'origine (gaine blanche)**.
- Stocker les bobines à plat **horizontalement** de manière à éviter le tassement et la déformation du produit sous l'effet du poids des bobines. Ne pas superposer les palettes de bobines de film biodégradable. En cas d'accrocs sur le film, il est conseillé d'éliminer les parties endommagées qui pourraient être la cause de problème de déroulage au champ.
- Manipuler les bobines de film de paillage biodégradable fin avec **davantage de précautions** que les bobines de film de paillage standard plus épais.
- Refermer **hermétiquement** une bobine partiellement utilisée **dans la gaine blanche** et respecter les autres préconisations de stockage jusqu'à épuisement rapide de la bobine.

*Plus d'informations : n'hésitez pas à contacter vos référents techniques : Chambre d'agriculture, Armefflor*

*La Chambre d'agriculture de La Réunion, l'Armefflor et Eco-Agri, partenaires du projet BIODOM, soutiennent le paillage biodégradable. Bourbon Packaging est membre du Comité français des Plastiques en Agriculture. Ce document est réalisé sur la base des données de la commission biodégradable du CPA, porteur du projet BIODOM.*



**Bourbon Packaging**  
BP 6 Rivière du Mât les Hauts - 97412 Bras Panon  
Tel : **0262 58 86 86** – Fax : 0262 56 82 58  
contact@bourbonpackaging.com